

Annexes

- Santé et PNC AVT
- Coaching et Développement Personnel
- Lois et décrets (LODA)
- En vigueur

Date	02/02/2014
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEVU0907623A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSC TA000020740694

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Les établissements de crédit parties à une convention de démembrement font leur affaire personnelle des conséquences financières de toute décision prise ou opération effectuée en application de cette convention [...] Par ailleurs, les établissements qui souhaiteraient y avoir recours devront participer à la prise en charge des développements occasionnés par cette fonctionnalité. [...]

[...] Les établissements de crédit parties à une convention de démembrement font leur affaire personnelle des conséquences financières de toute décision prise ou opération effectuée en application de cette convention [...] Par ailleurs, les établissements qui souhaiteraient y avoir recours devront participer à la prise en charge des développements occasionnés par cette fonctionnalité. [...]

[...] Les établissements de crédit parties à une convention de démembrement font leur affaire personnelle des conséquences financières de toute décision prise ou opération effectuée en application de cette convention [...] Par ailleurs, les établissements qui souhaiteraient y avoir recours devront participer à la prise en charge des développements occasionnés par cette fonctionnalité. [...]

[...]d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, la[...]

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVU0907623A du 2 février 2014, « Annexes ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSCITA000020740694> (consulté le 31 août 2026).